

**FOURNISSEUR DE PRODUITS ET SERVICES TECHNOLOGIQUES CERTIFIÉS**

PRODUIT / SERVICE CERTIFIÉ (Nom et version) :	SECTEUR D'ACTIVITÉ (ex. : téléconsultation) :
NUMÉRO DE PROJET TGV :	NOM DU FOURNISSEUR (NEQ et adresse officielle) :

DÉCLARATION

Je, _____, représentant dûment mandaté par le fournisseur _____, déclare qu'ont été respectés les engagements pris auprès du Bureau de certification (BC) de Santé Québec concernant la certification Trousse globale de vérification (TGV) du produit ou service technologique (PST) _____, version _____.

Je déclare que :

Veuillez indiquer les exigences réalisées par un X.

- | |
|---|
| 1. Tous les changements réalisés depuis l'émission de la certification TGV ont été journalisés au registre de changement.
Oui Non |
| 2. Le registre de changement est disponible et peut être soumis à la demande au BC.
Oui Non |
| 3. Tous les changements majeurs ont été soumis à l'attention du BC pour évaluation et approbation au moins quinze jours avant la date prévue pour sa mise en production tel qu'il apparaît à la liste jointe en annexe.
Oui Non |
| 4. Aucun changement majeur n'a été mis en production avant l'approbation du BC.
Oui Non |



Veuillez indiquer les exigences réalisées par un X.

5. Le PST ne s'est arrimé qu'avec d'autres PST certifiés par le BC ou ayant reçu l'approbation du BC.

Oui Non

6. Au moins un test d'intrusion a été réalisé au cours de la dernière année suivant les exigences et recommandations du BC.

Oui Non

7. Toutes les vulnérabilités détectées lors des tests d'intrusion ont été corrigées ou bien des mesures de mitigation ont été mises en place dans les quinze jours suivant le rapport de test.

Oui Non

8. Toutes les vulnérabilités critiques ont été portées à la connaissance du BC accompagnées d'un plan de mise en place des corrections ou des mesures de mitigation dans les trois jours suivant l'identification.

Oui Non
Oui Non

9. Le rapport des tests d'intrusion confirmant les correctifs ou la mise en place des mesures de mitigation sont joints à ce document d'autoévaluation.

Oui Non

10. Tout problème majeur découvert au niveau du PST a été porté à la connaissance du BC dès que le problème a été constaté. Et, son plan de correction a été présenté au BC dans les trois jours ouvrables suivant sa constatation.

Oui Non

11. Un exercice de relève informatique dans un centre distinct tenant compte de la complexité de l'infrastructure en technologie de l'information a été réalisé au cours des deux dernières années.

Oui Non



Veuillez indiquer les exigences réalisées par un X.

12. Le plan de relève informatique ainsi que le rapport résumant le déroulement de l'exercice est joint à ce document d'auto-évaluation.

Oui Non

Il est compris par le signataire que le respect des engagements susmentionnés est essentiel au maintien et au renouvellement annuel de la certification TGV du PST malgré sa période de validité de cinq ans. Une dérogation à ces obligations peut entraîner la publication de la non-conformité sur le site Internet du BC, une vérification spécifique chez le fournisseur, une révision de la certification ou même un retrait de la certification, selon le cas.

SIGNATURES

Le présent formulaire d'autodéclaration a été complété et soumis au BC au moins quinze jours avant la date d'anniversaire de la signature de l'attestation de la certification TGV, soit le .

FOURNISSEUR	BUREAU DE CERTIFICATION
Nom représentant du fournisseur : M^{me}/M. Titre	Nom représentant du BC : M. Johnson Marcelino Darcelin Coordonnateur du Bureau de certification
En foi de quoi, j'ai signé à : le ,	Vérifié par le BC : à le ,
Signature	Signature